

# Conseil communal de Lausanne

## Rapport de la commission N° 93

### chargée de l'examen du postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts : « Pour une subvention à la réparation et la remise en fonction des vélos classiques »

---

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Présidence :                       | Magali Crausaz (EàG).  |
| Membres présents :                 | Olivia FAHMY (Les Verts) ; Yvan SALZMANN (soc., remplace Louis DANA) ; Jacques-Etienne RASTORFER (soc., remplace Séverine GRAFF) ; Gaëlle MIELI (soc., remplace Astrid LAVANDEROS) ; Jean-Claude SEILER (PLR) ; Olivier KASER (PLR) ; Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Karine ROCH (Les Verts) ; Vincent VOUILAMOZ (v'lib.). |
| Membres excusés :                  | Astrid LAVANDEROS (soc.), Louis DANA (soc.), Séverine GRAFF (soc.), Eliane AUBERT (PLR), Samson YEMANE (soc.), Josée Christine LAVANCHY.   |
| Représentante de la Municipalité : | Christelle JOLY, secrétaire générale de SPORTS et COHÉSION SOCIALE.  |
| Notes de séances                   | Léopold TSCHANZ  |

---

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : 29.08.2025 de 17h00 à 17h20.

#### Discussion générale

Le postulat invite la Ville de Lausanne à accorder une attention accrue aux vélos non électriques, afin de soutenir une mobilité urbaine accessible à toutes les catégories de la population. La postulante souligne que l'entretien régulier d'un vélo classique représente un coût non négligeable et que, malgré les nombreux efforts de la Ville en faveur de la mobilité douce, les vélos mécaniques demeurent moins valorisés que les vélos électriques.

#### Mesures existantes

La Direction des finances et de la mobilité et la Direction des sports et de la cohésion sociale ont mis en place plusieurs dispositifs répondant déjà en partie à cette demande :

- Bon « Vélo14<sup>1</sup> » : prestation gérée par le Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP<sup>2</sup>) depuis novembre 2024, avec un système de rattrapage pour tous les enfants qui sont nés en 2010<sup>3</sup>.
- Chaque jeune Lausannois reçoit à ses 14 ans une lettre l'informant de la possibilité d'obtenir un bon d'une valeur de 300 CHF pour l'achat d'un vélo mécanique dans un magasin agréé. Le bon est valable deux ans. En 2025, environ 500 bons ont été distribués (25 % des ayants droit), pour un budget global de 287 000 CHF.

---

<sup>1</sup> <https://www.lausanne.ch/prestations/inclusion-et-actions-sociales-de-proximite/subvention-velo14.html>

<sup>2</sup> Vers le site internet du SISP : <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/sport-et-cohesion-sociale/inclusion-et-actions-sociales-de-proximite.html>

<sup>3</sup> Étant donné que le Conseil communal avait doté la Direction de Sports et Cohésion sociale d'un budget à partir du 1 janvier 2024.

# Conseil communal de Lausanne

---

- Cours « Sports-Passion » – Sécurité routière : accessibles dès 11 ans, ils comprennent cinq sessions gratuites au jardin de la circulation, permettant un apprentissage progressif jusqu'à la conduite autonome sur route. Ces cours sont intégrés au programme cantonal Sports-Passion et n'occasionnent pas de coûts supplémentaires pour la Ville.

- Ateliers de réparation à la Maison du vélo<sup>4</sup> (Flon) : réalisés en partenariat avec Pro Velo<sup>5</sup>, ils ont rencontré un succès complet (six ateliers de niveau 1 et quatre de niveau 2 en 2025). Les cours, ouverts dès 12 ans, sont facturés 5 CHF pour les mineurs et 20 CHF pour les adultes. Leur reconduction est prévue pour 2026–2027. Le site internet pour ces cours s'appelle « en-selle.ch<sup>6</sup>

## Éléments de discussion

Les commissaires saluent les mesures existantes, jugées pertinentes et déjà bien développées, tout en soulignant :

- la nécessité de mieux informer le public des dispositifs disponibles (sites internet, communication ciblée);
- l'intérêt d'examiner la revalorisation des vélos jetés dans les déchetteries ou abandonnés, afin de les remettre en circulation pour les jeunes ou les personnes à revenu modeste;
- l'importance de poursuivre le suivi financier de la mesure Vélo14, compte tenu du budget engagé.

## Conclusion

Le postulat R C 93 a permis de mettre en évidence la complémentarité entre les dispositifs existants et les attentes exprimées en faveur du vélo mécanique. Les mesures en place répondent déjà substantiellement à la demande, mais leur visibilité et leur portée sociale pourraient être renforcées par une communication élargie et une réflexion sur la récupération et la remise en état de vélos usagés.

**Par 8 OUI, 2 NON et zéro abstention,** La commission **accepte** de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 8 novembre 2025

Magali Crausaz

---

<sup>4</sup> [https://www.pro-velo-lausanne.ch/maison\\_du\\_velo\\_lausanne](https://www.pro-velo-lausanne.ch/maison_du_velo_lausanne)

<sup>5</sup> <https://www.pro-velo-lausanne.ch>

<sup>6</sup> <https://en-selle.ch>